

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2019**  
**COMPTE-RENDU PAR EXTRAITS**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- votants par procuration	6 (puis 5, M. Patrick CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
- absents	2
- total des votants	27

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 8 avril 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19), Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK (pour une partie de la séance, M. CIBOIS arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.31/04.19)
M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Frédéric LE PAGE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.18/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le contrat CIPro "*Copies internes professionnelles*" à intervenir avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) au titre de l'année 2019 ; contrat qui est renouvelable, chaque année, par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties,
- autorise, dans ce cadre, le versement de la redevance due par la Ville au CFC ; redevance fixée, pour l'année 2019, à 600 € HT (dépense prévue au budget 2019 de la Ville),
- autorise Monsieur le Maire à signer, avec le CFC, le contrat CIPro ainsi que les éventuels avenants pouvant y intervenir.

**D.19/04.19**

A l'unanimité,

- autorise l'inscription des clauses d'insertion dans les marchés publics relatifs aux différentes opérations réalisées sur le territoire de la Ville de Lillebonne,
- acte la constitution d'un partenariat avec Caux Seine développement pour la mise en place et le suivi des clauses d'insertion,
- autorise Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du partenariat à intervenir avec Caux Seine développement, fixant les droits et obligations des parties signataires.

**D.20/04.19**

Dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Enfance et de la Famille,

A l'unanimité,

- valide les avenants :
  - n°3 au marché de l'entreprise LEFORT BTP, pour un montant en moins-value de 27 164,52 € T.T.C.,
  - n°1 au marché de l'entreprise ISAAC, pour un montant en moins-value de 16 843,80 € T.T.C.,
  - n°1 au marché de l'entreprise COLAS IDFN, pour un montant en plus-value de 36 510,60 € T.T.C.,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants avec les sociétés concernées.

**D.21/04.19**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la RD173,

A l'unanimité,

- adopte la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et ORANGE pour l'effacement, par une mise en souterrain, des équipements de communications électroniques situés avenue du Maréchal Leclerc ; convention qui prendra effet à compter de sa date de signature,
- autorise le versement de la participation de la Ville de Lillebonne à l'opération, pour un montant de 2 971,80 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que les éventuels avenants pouvant y intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.22/04.19**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique,  
A l'unanimité,

- adopte la convention préalable à intervenir entre la Ville de Lillebonne et SEINE-MARITIME NUMERIQUE, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, à l'hôtel de Ville,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**D.23/04.19**

Dans le cadre de la requalification du centre-ville et plus particulièrement de la restructuration du centre-ancien, Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- autorise l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AL N°1090, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, située au n°4 rue Pasteur, au prix de 9 000 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

**D.24/04.19**

Dans le cadre de la requalification du centre-ville – phase 4 – qui prévoit la cession, à terme, à un aménageur de l'entière emprise foncière propriété de la commune,  
A l'unanimité,

- constate la désaffectation de la bande de terrain, de 137 m<sup>2</sup>, située entre les parcelles cadastrées AK N°290 et AK N°590, qui n'est pas affectée à l'usage du public, ni à l'exploitation d'un service public,
- décide d'en prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé communal,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

**D.25/04.19**

Dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif Territorial labellisé « plan mercredi »,  
A l'unanimité,

- adopte la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 années à compter de la date de sa signature,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

**D.26/04.19**

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux, à destination de partenaires socio-éducatifs, situés dans la Maison de l'Enfance et de la Famille,  
A l'unanimité,

- adopte la convention-cadre à intervenir, entre la Ville de Lillebonne et les partenaires socio-éducatifs concernés,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.27/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le règlement de fonctionnement de la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- autorise sa mise en application à compter de l'ouverture de la structure,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.28/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents qui sera accessible à compter du 2 septembre 2019 au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- autorise sa mise en application à compter de l'ouverture de la structure,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.29/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le règlement de fonctionnement du multi-accueil qui intégrera, à compter du 2 septembre 2019, les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- autorise sa mise en application à compter de l'ouverture de la structure,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.30/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le règlement de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles qui intégrera, à compter du 2 septembre 2019, les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille,
- autorise sa mise en application à compter de l'ouverture de la structure,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**D.31/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Ribambelle », située rue de la Libération (quartier Saint-Léonard),
- autorise sa mise en application à compter du 2 septembre 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.32/04.19**

Afin de prendre en considération l'ouverture, en septembre 2019, du multi-accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille ainsi que l'obtention de concours et examens professionnels, de départs et d'avancements de grade,

A l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**D.33/04.19**

A l'unanimité,

- autorise la mise en œuvre des dispositions applicables en matière d'astreintes du personnel municipal et adopte les modalités de rémunération et de compensation correspondantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.34/04.19**

- prend acte que lui a été présenté le plan de formation globalisé 2019 concernant le personnel de la Ville de Lillebonne.

**D.35/04.19**

A l'unanimité,

- adopte la convention-cadre de fonctionnement à intervenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, entre la Ville de Lillebonne et le Centre Communal d'Action Sociale ; ladite convention étant conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une période ne pouvant excéder 6 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre et tous les actes afférents.

**D.36/04.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget Développement Economique pour les résultats de l'exercice 2018,
- déclare que ledit compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D.37/04.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte le Compte de Gestion du budget Ville du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018,
- déclare que ledit compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D.38/04.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte le compte de gestion du budget Transport du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018,
- déclare que ledit compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.39/03.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche), adopte le Compte de Gestion du budget Restauration du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018,

- déclare que ledit compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la Présidence de Monsieur CIBOIS et hors de la présence de Monsieur le Maire qui quitte la salle avant la mise aux votes,

**D.40/04.19**

Par 22 voix pour (21 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche), M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- adopte le Compte Administratif 2018 du budget Développement Economique dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018 :

⇒ Section de fonctionnement :	
○ résultat 2018 (excédent)	346 012,32 €
⇒ Section d'investissement :	
○ résultat 2018 (excédent)	22 065,80 €

**D.41/04.19**

Par 22 voix pour (21 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche), le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- adopte le Compte Administratif 2018 de la Ville dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018 :

⇒ Section de fonctionnement :	
○ résultat cumulé (excédent)	3 292 949,89 €
⇒ Section d'investissement :	
○ résultat cumulé (déficit)	-1 557 745,26 €

**D.42/04.19**

A l'unanimité (soit 26 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote),

- adopte le Compte Administratif 2018 du budget Transport dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018 :

⇒ Section d'exploitation :	
○ excédent net 2018	17 575,56 €
⇒ Section d'investissement :	
○ excédent net 2018	22 792,42 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.43/04.19**

A l'unanimité (soit 26 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote),

- adopte le Compte Administratif 2018 du budget Restauration dont les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal pour les résultats de l'exercice 2018 :

⇒ Section de fonctionnement :

- résultat 2018 (excédent) 61 650,78 €

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

**D.44/04.19**

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2018 du budget Développement Economique fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 346 012,32 €,

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

⇒ affectation à l'excédent de fonctionnement reporté 346 012,32 €

**D.45/04.19**

Après avoir constaté que le compte administratif 2018 de la Ville fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 292 949,89 €,

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

⇒ affectation à la couverture du besoin de financement : 1 557 745,26 €

⇒ affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 1 735 204,63 €

**D.46/04.19**

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2018 du budget Transport fait apparaître un excédent d'exploitation de 17 575,56 €,

A l'unanimité,

- décide de l'affecter à l'excédent d'exploitation reporté (17 575,56 €).

**D.47/04.19**

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2019 du budget Restauration fait apparaître un excédent de fonctionnement de 61 650,78 €,

A l'unanimité,

- décide de l'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (61 650,78 €).

**D.48/04.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte le Budget Primitif 2019 du budget Développement Economique qui s'équilibre ainsi :

⇒ section de fonctionnement : 724 542,32 €

⇒ section d'investissement : 240 136,44 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.49/04.19**

A l'unanimité,

- fixe les taux des 3 taxes pour l'année 2019 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 9,74 %
  - Foncier bâti : 27,63 %
  - Foncier non bâti : 60,36%
- arrête le montant prévisionnel du produit des 3 taxes à 5 706 323 € et procède aux inscriptions nécessaires sur les comptes appropriés.

**D.50/04.19**

Par 22 voix pour (élus de la majorité), 4 voix contre (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche) et 1 abstention (M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain »),

- adopte le Budget Primitif 2019 de la Ville qui s'établit en équilibre :

⇒ en section de fonctionnement à	19 119 464,63 €
⇒ en section d'investissement à	9 071 504,17 €

**D.51/04.19**

A l'unanimité (étant précisé que les élus ne prennent pas part au vote des subventions attribuées aux associations ou organismes dont ils sont membres),

- autorise le versement de subventions à divers organismes et associations dont les montants sont prévus sur différentes fonctions du budget primitif 2019.

**D.52/04.19**

A l'unanimité,

- autorise l'attribution d'une participation communale fixée à 805 125 € en faveur du budget CCAS,
- autorise le versement de cette participation par acomptes trimestriels,
- autorise, en cas de nécessité de trésorerie, le versement d'un acompte intermédiaire.

**D.53/04.19**

A l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention d'équilibre fixée à 47 000 € en faveur du budget Restauration,
- autorise le versement de cette subvention par acomptes trimestriels,
- autorise, en cas de nécessité de trésorerie, le versement d'un acompte intermédiaire.

**D.54/04.19**

Dans le cadre de la construction de 15 maisons de ville, de types 4 et 5 - 97 rue Goubermoulins (en lieu et place de l'immeuble aujourd'hui démoli) - à l'initiative de la société 3F Immobilière Basse Seine,

A l'unanimité,

- décide de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 50 %, pour le remboursement de quatre prêts d'un montant total garanti de 1 121 952 euros, souscrit par la société 3F Immobilière Basse Seine auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.55/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2019 du service Transport qui s'équilibre ainsi :

⇒ en section d'exploitation à	35 848,00 €
⇒ en section d'investissement à	25 330,42 €

**D.56/04.19**

A l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2019 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

⇒ en section de fonctionnement à	428 937,77 €
⇒ en section d'investissement à	2 000,00 €

\*\*\*

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à Lillebonne,  
Le 8 avril 2019,



Le Maire,  
Philippe LEROUX.

